



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 703-1

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 703-1 intitulé : *Règlement modifiant le règlement n° 703 décrétant et imposant les taxes foncières et autres compensations pour l'exercice financier 2021* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 13 avril 2021. Ce règlement vise à imposer une compensation pour le service de collecte des matières organiques pour les immeubles de 8 unités de logement et moins.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 15 avril 2021.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier